



# Elections sociales 2016

Sessions d'informations - 24 septembre et 29 octobre 2015

## Du 9 au 22 mai 2016 sont organisées les élections sociales.

L'organisation efficace de ces élections nécessite de la part des entreprises une mise en oeuvre de moyens humains et matériels à ne pas sous-estimer. Mais ces efforts sont un excellent investissement à terme. Les élections sociales ne sont pas un but en soi, mais le moyen de constituer les organes de concertation de l'entreprise: le conseil d'entreprise et le comité pour la prévention et la protection au travail. Au sein de ces organes, les employeurs et les représentants des travailleurs peuvent collaborer de manière constructive.

Les élections sociales doivent être organisées dans l'entreprise selon des règles très précises. Pendant la session d'information, la procédure légale à suivre pour l'organisation de ces élections sera décrite et commentée.

Ensuite, l'information donnée portera sur la simplification de la procédure électorale grâce à la digitalisation: modèles de formulaires, e-box et application web. Dans le cadre de cette digitalisation, le concept «d'unité technique d'exploitation» sera abordé.

## Programme

8h30 Accueil

9h00 Le concept «d'unité technique d'exploitation» et la digitalisation de la procédure électorale (accès à l'application web et utilisation de l'e-box)

*Marie-Noël Dinant, attachée à la Direction générale Relations individuelles du travail*

9h30 La procédure des élections sociales

*Michel De Gols, directeur général, Direction générale Relations individuelles du travail*

11h00 L'application web et les modèles de formulaires

*Marie-Noël Dinant, attachée à la Direction générale Relations individuelles du travail*

11h45 Questions

## Quand?

Le 24 septembre en français.  
Le 22 septembre et 27 octobre en néerlandais).

## Lieu

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Salle Storck - rue Ernest Blerot 1  
1070 BRUXELLES

Le bâtiment se situe à 30 mètres de la Gare du Midi (SNCB, sortie place Horta) et est donc facilement accessible par les transports en commun. Des parkings payants sont situés en dessous de nos bâtiments.

## La participation est gratuite

Inscription limitée à une personne par organisation/entreprise/institution.

## Comment s'inscrire?

Par e-mail au plus tard 7 jours avant la session d'information: [evenements@emploi.belgique.be](mailto:evenements@emploi.belgique.be) avec:

- nom et fonction
- entreprise
- adresse et numéro de téléphone
- votre choix: le 24 septembre ou le 29 octobre

L'inscription sera confirmée par e-mail.

## Renseignements

Catherine Bartholomé  
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles  
[catherine.bartholome@emploi.belgique.be](mailto:catherine.bartholome@emploi.belgique.be)  
02 233 43 89

## Visitez notre site!

[www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be)

## Organisation:

 Service public fédéral  
Emploi, Travail et  
Concertation sociale

